# Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (non vérifiée)

Exercice 2011-2012

#### Note au lecteur (non vérifiée)

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor le 1<sup>er</sup> avril 2009, les organisations sont tenues de démontrer les mesures qu'elles prennent pour maintenir un système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) efficace.

En vertu de cette politique, les organisations doivent évaluer annuellement leur système de CIRF, établir un plan d'action afin d'apporter les ajustements nécessaires et joindre à leur Déclaration de responsabilité de la direction un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système de CIRF efficace vise à obtenir des états financiers fiables et à donner l'assurance que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents financiers sont adéquatement tenus;
- l'actif est protégé contre les risques de gaspillage, d'abus, de pertes, de fraude, de mauvaise gestion, etc.;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Signalons que le système de CIRF n'a pas pour objet d'éliminer tous les risques, mais plutôt de les atténuer en les ramenant à un niveau raisonnable grâce à des contrôles efficaces proportionnels et adaptés aux risques qu'ils visent à atténuer.

Le maintien d'un système de CIRF efficace constitue un processus continu visant à cerner les principaux risques, à évaluer l'efficacité des principaux contrôles correspondants et à apporter les ajustements nécessaires ainsi qu'à suivre de près le rendement du système à des fins d'amélioration continue. Par conséquent, la portée, la fréquence et l'état d'avancement des évaluations de l'efficacité du système de CIRF varient d'une organisation à l'autre en fonction des risques et des situations qui leur sont propres.

Le système de CIRF a pour objet d'atténuer les risques en les ramenant à un niveau raisonnable grâce à un processus permanent qui permet de cerner les principaux risques, d'évaluer l'efficacité des contrôles correspondants et d'apporter les ajustements nécessaires.

## TABLE DES MATIÈRES

1	IN	INTRODUCTION							
	1.1	Pouvoirs, mandat et activités de programme	1						
	1.2	Principales données financières	1						
	1.3	Ententes de service relatives aux états financiers							
	1.4	États financiers vérifiés	2						
	1.5	Changements importants survenus au cours de l'exercice 2011-2012	2						
2	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE DU CRSNG EN CE QUI								
	Α٦	TRAIT AU CIRF	3						
	2.1	Postes, rôles et responsabilités clés	3						
	2.2	Principales mesures prises par le CRSNG	4						
3	ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CIRF DU CRSNG								
	3.1	Évaluation de base	6						
	3.2	Méthode d'évaluation adoptée par le CRSNG	7						
4	RÉ	SULTATS DE L'ÉVALUATION DU CRSNG	9						
	4.1	Documentation des activités de contrôle	9						
	4.2	Évaluation de l'efficacité conceptuelle des principaux contrôles	9						
	4.3	Évaluation de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles	10						
	4.4	Programme de suivi permanent	10						
5	PLAN D'ACTION DU CRSNG								
	5.1	Progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2012	11						
	5.2	Plan d'action	11						

#### 1 INTRODUCTION

#### 1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Créé en 1978, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) est un établissement public du gouvernement du Canada. Il est financé directement par le Parlement, dont il relève par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Conformément aux pouvoirs et aux responsabilités qui lui sont confiés en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, le CRSNG a pour mission :

- de promouvoir et de soutenir la recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie, à l'exclusion des sciences de la santé;
- de conseiller le ministre, en matière de recherche, sur les questions que celui-ci a soumises à son examen.

On trouvera plus de détails sur les priorités, les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du CRSNG dans son *Rapport ministériel sur le rendement* http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp.

## 1.2 Principales données financières

Les principales données financières pour l'exercice 2011-2012 sont présentées ci-après. On trouvera de plus amples renseignements dans les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers du CRSNG http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Reports-Rapports/plans-plans\_fra.asp.

- Les dépenses totales se chiffrent à 1,09 milliards de dollars. Les subventions et bourses représentent la plus grande part des dépenses 95 %, soit 1,03 milliards de dollars
- Les actifs financiers et les actifs non financiers représentent environ 4.3 millions de dollars et 2.7 millions de dollars (61 % et 39 %, respectivement) de l'ensemble de l'actif de l'organisme, qui se chiffre à 7.0 million de dollars.
- Le passif totalise 12.1 millions de dollars. Les avantages sociaux futurs des employés représentent (53%) de la majorité du passif de, suivis des comptes créditeurs et des charges à payer de (29%).
- L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada s'est élevée à 1,09 milliards de dollars.
- Le CRSNG met en commun avec le Conseil de recherches en sciences humaines les services administratifs, à savoir les finances, la gestion des ressources humaines et la technologie de l'information.

#### 1.3 Ententes de service relatives aux états financiers

Les CRSNG fait appel à d'autres organisations pour traiter certaines transactions enregistrées dans ses états financiers. Les ententes de service dignes de mention sont les suivantes :

#### Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre de façon centralisée le versement des salaires et une partie de l'approvisionnement en biens et en services du CRSNG.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au CRSNG l'information servant au calcul des diverses charges à payer et provisions.
- Le ministère de la Justice donne des conseils professionnels concernant les responsabilités du CRSNG et les réclamations dont il pourrait faire l'objet dans le cours normal de ses activités.

#### Ententes particulières

- Le CRSNG administre des fonds reçus d'autres ministères et organismes fédéraux pour accorder des subventions et des bourses ou verser d'autres paiements connexes en leur nom. En 2011-2012, il a administré 13,02 millions de dollars (comparativement à 13,96 millions de dollars en 2010-2011) sous forme de subventions et de bourses. Ces charges ne sont pas indiquées dans l'état des résultats du CRSNG, car elles figurent dans les états financiers des ministères ou des organismes ayant fourni les fonds.
- Dans certaines circonstances où l'administration de fonds au nom d'autres ministères et organismes fédéraux lui impose un lourd fardeau, le CRSNG prélève des frais d'administration. Les fonds ainsi recouvrés, qui se sont chiffrés à 538, 000 \$ au cours de l'exercice (comparativement à 538 000 \$ en 2010-2011), ont servi à réduire les charges de fonctionnement de l'organisme.

#### 1.4 États financiers vérifiés

Conformément à la *Loi sur le CRSNG*, le Bureau du vérificateur général vérifie une fois l'an les états financiers de l'organisme. Depuis sa création en 1978, le CRSNG a toujours obtenu une opinion de vérification sans réserve.

## 1.5 Changements importants survenus au cours de l'exercice 2011-2012

Aucun changement important n'est survenu en 2011-2012.

## 2 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE DU CRSNG EN CE QUI A TRAIT AU CIRF

Le CRSNG reconnaît qu'il incombe à la haute direction de donner le ton pour que les employés de tous les niveaux comprennent qu'ils ont un rôle à jouer pour assurer le maintien d'un système de CIRF efficace et qu'ils sont en mesure de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités à ce chapitre. L'organisme veille surtout à ce que les risques soient bien gérés grâce à un environnement de contrôle souple axé sur le risque qui permet l'amélioration continue et l'innovation.

Les principaux contrôles à l'échelle de l'entité actuellement en place en lien avec le système de CIRF sont présentés ci-après.

#### 2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Le tableau ci-après indique les principaux postes et comités auxquels se rattachent les responsabilités liées au maintien et à la surveillance de l'efficacité du système de CIRF au sein du CRSNG.

Poste ou comité	Rôles et responsabilités
clé	
Président	<ul> <li>En qualité d'administrateur des comptes, le président assume globalement la responsabilité et le leadership des mesures prises pour maintenir un système de contrôle interne efficace.</li> <li>Il supervise les activités quotidiennes de l'organisme.</li> </ul>
Dirigeant principal des finances	Le dirigeant principal des finances, qui relève directement du président, exerce le leadership à l'appui de la coordination, de la cohérence et de l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace intégré, ce qui comprend son évaluation annuelle.
Dirigeant principal de la vérification	• Le dirigeant principal de la vérification, qui relève directement du président, donne une assurance au moyen de vérifications internes périodiques axées sur le risque, lesquelles sont essentielles au maintien d'un système de CIRF efficace.
Conseil	<ul> <li>Collectivement, le Conseil représente le milieu de la recherche universitaire et celui de la recherche et développement du secteur privé en sciences naturelles et en génie de même que les autres groupes d'intervenants du système d'innovation canadien.</li> <li>Il établit la stratégie et les politiques générales du CRSNG et examine les progrès accomplis par l'organisme dans la réalisation de ses buts et objectifs.</li> <li>Il approuve les budgets et les affectations de fonds aux grands secteurs de programme et aux activités des programmes.</li> </ul>
Bureau du Conseil	<ul> <li>Le Bureau du Conseil exerce les pouvoirs et les attributions du Conseil entre les réunions du Conseil.</li> <li>Il examine et approuve les propositions et donne des avis dans</li> </ul>

	1 ' 1 ' 1 11'// 1 1
	plusieurs domaines de responsabilité : la gouvernance, les
	nominations, les ressources humaines, la gestion du risque, la
	gestion en général, la surveillance financière et d'autres éléments
	qui lui sont confiés par le Conseil.
Comités	• Les comités permanents conseillent le CRSNG sur des politiques et
permanents	des programmes particuliers et supervisent le travail des comités de sélection.
	• Ils répartissent les fonds entre les divers éléments de programme et comités de sélection relevant de leur compétence respective en accord avec les lignes directrices du Conseil et leur enveloppe budgétaire.
Comité	Le Comité indépendant de vérification donne objectivement des
indépendant de	conseils au président et lui formule des recommandations sur le
vérification	caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance donnée
, 02 122 000 2 0 12	à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des
	processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du
	CRSNG (y compris les systèmes de reddition de comptes et de
	vérification).
	• Il examine les états financiers annuels vérifiés du CRSNG et, s'il y
	a lieu, recommande au président de les accepter.
	• De concert avec la direction, s'il y a lieu, il s'engage sur le front du
	plan d'évaluation axée sur le risque ainsi que sur les résultats
	connexes relatifs à l'efficacité du système de CIRF du CRSNG.

#### 2.2 Principales mesures prises par le CRSNG

L'environnement de contrôle du CRSNG comprend un ensemble de mesures visant à aider les employés à gérer efficacement le risque grâce à une sensibilisation accrue, à des connaissances et à des outils pertinents ainsi qu'au perfectionnement des compétences. Les principales mesures prises sont les suivantes :

- une structure de surveillance clairement définie prévoyant les rapports hiérarchiques et un mandat précis pour chaque comité;
- des ententes de rendement annuelles précisant les responsabilités en matière de gestion financière;
- un programme de formation et des communications dans les grands domaines de la gestion financière;
- une grille de délégation des pouvoirs de signature en matière financière périodiquement examinée et mise à jour, communiquée clairement et accessible aux employés;
- un profil de risque intégré à jour, indiquant notamment les risques liés à la gestion et à la surveillance financières ainsi que l'appropriation du risque et les stratégies d'atténuation;
- un plan de vérification axée sur le risque, que le Comité indépendant de vérification recommande au président d'approuver;
- un plan stratégique de GITI;

- des lignes directrices sur les pouvoirs et la conformité aux articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- un portail des ressources humaines présentant de l'information sur le sujet, un calendrier des cours et des autres possibilités offertes à tous les employés dans l'intranet;
- des documents sur les principaux processus opérationnels des transactions financières ainsi que sur les principaux risques et les contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

## 3 ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CIRF DU CRSNG

## 3.1 Évaluation de base

En 2004, le gouvernement du Canada a lancé une initiative visant à préparer les organisations en vue des vérifications de leurs états financiers fondées sur les contrôles, lesquelles reposent sur le bon fonctionnement des contrôles internes. Après son approbation par le Conseil du Trésor en 2009, le Bureau du contrôleur général a mis en place une approche en plusieurs vagues pour mettre en œuvre la Politique sur le contrôle interne. Dans le cadre de la première vague, à laquelle participaient 22 ministères particulièrement importants, les organisations ont commencé à officialiser leur approche pour la gestion de leur système de CIRF, notamment l'évaluation de l'état de préparation et les plans d'action pluriannuels. Le CRSNG fait partie de la deuxième vague, à laquelle prennent part des ministères et organismes dont les états financiers sont actuellement vérifiés.

Que ce soit pour répondre aux exigences des vérifications fondées sur les contrôles ou de la Politique sur le contrôle interne, le CRSNG doit être en mesure de maintenir un système de CIRF efficace dans le but de donner une assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents financiers sont adéquatement tenus;
- l'actif est protégé;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Au fil du temps, la démarche comprend aussi une évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de CIRF du CRSNG ainsi qu'un programme de suivi permanent permettant son amélioration continue.

L'efficacité conceptuelle signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que toutes les mesures d'atténuation ont été prises. Il faut pour cela mettre en correspondance les principaux processus et systèmes de TI avec les principaux comptes en fonction de l'emplacement s'il y a lieu.

L'efficacité opérationnelle signifie que l'utilisation des principaux contrôles a fait l'objet de tests au cours d'une période déterminée et que toutes les mesures d'atténuation ont été prises.

Un programme de suivi permanent signifie qu'une approche systématique intégrée est en place, y compris les évaluations périodiques axées sur le risque et les mesures d'atténuation en temps opportun.

Ces évaluations couvrent tous les niveaux de contrôle de l'organisme, tant à l'échelle de l'entité que les contrôles généraux de la TI et les contrôles des processus opérationnels.

#### 3.2 Méthode d'évaluation adoptée par le CRSNG

Le CRSNG a adopté un processus en huit étapes qui aide à dégager une vision commune et objective de la rigueur des contrôles à l'échelle de l'organisme en s'appuyant sur les orientations données par le Bureau du contrôleur général aux organisations qui mettent en œuvre la Politique sur le contrôle interne.



Le CRSNG prendra des mesures pour évaluer son système de CIRF en mettant l'accent sur les niveaux de contrôle suivants :

Niveau de contrôle	Portée						
Contrôles à l'échelle de	Gouvernance						
l'entité	Gestion du risque						
	Information et communication						
	• Suivi						
Contrôles généraux de la	Gestion de l'accès						
technologie de	Assurance qualité et tests						
l'information	Gestion du changement						
	<ul> <li>Reprise après sinistre</li> </ul>						
Contrôles des processus	Subventions et bourses						
opérationnels et des	Achats, paiements et comptes créditeurs						
rapports financiers	Paiements						
	Approvisionnement						
	<ul> <li>Déplacements – comités</li> </ul>						
	<ul> <li>Déplacements – personnel</li> </ul>						
	Cartes d'achat						
	<ul> <li>Cartes de voyage – CRSNG et individuelles</li> </ul>						

Niveau de contrôle	Portée
	Accueil
	• Locations
	Rémunération
	Règlements interministériels
	Rapports financiers

Pour chaque niveau de contrôle et chaque processus opérationnel important, le CRSNG prendra les mesures suivantes :

- collecte d'information sur les processus, les risques et les contrôles se rapportant au système de CIRF, y compris les politiques et les procédures appropriées;
- documentation des principaux processus en mettant en évidence et en consignant les principaux risques et points de contrôle;
- évaluation de la conception des processus, p. ex. examen détaillé des processus documentés et évaluation de la mesure dans laquelle les contrôles sont adaptés aux risques;
- évaluation du fonctionnement des processus documentés en fonction de l'information recueillie grâce à la documentation et à la vérification de la conception;
- mise en œuvre de plans d'atténuation du risque selon les besoins;
- élaboration et mise en œuvre d'une approche et d'une méthode de suivi.

## 4 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CRSNG

Les paragraphes ci-après résument les principaux résultats de l'évaluation de la documentation et de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle réalisée par le CRSNG en date du 31 mars 2012.

#### 4.1 Documentation des activités de contrôle

Le CRSNG a fait état de l'existence de documentation concernant les contrôles à l'échelle de l'entité, des contrôles généraux de la TI ainsi que des contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers. En outre, il a mis à jour la documentation du déroulement des processus, notamment la validation des processus par les responsables, pour les contrôles des processus opérationnels.

Le CRSNG a aussi mis en évidence la nécessité d'établir, de compléter ou de préciser les documents suivants :

Niveau de contrôle	Exigences relatives à la documentation					
Contrôles à l'échelle de l'entité	Surveiller l'achèvement et la mise en application de la documentation relative aux politiques, aux processus et aux contrôles.					
Contrôles généraux de la TI	Surveiller l'achèvement et la mise en application de la documentation relative aux politiques, aux processus et aux contrôles.					
Contrôles des processus opérationnels	Documentation achevée.					

## 4.2 Évaluation de l'efficacité conceptuelle des principaux contrôles

Lorsque le CRSNG a évalué l'efficacité conceptuelle des contrôles des processus opérationnels, il a recensé les principaux contrôles et les a validés auprès des responsables des processus, puis il a évalué chaque contrôle clé pour déterminer s'il est adapté au risque.

Selon les résultats de l'évaluation de l'efficacité conceptuelle, les mesures suivantes devront être prises :

Niveau de contrôle	Exigences relatives à l'efficacité conceptuelle					
Contrôles à l'échelle	L'évaluation de l'efficacité conceptuelle devra être					
de l'entité	terminée en 2013-2014 afin de permettre la mise en					
	œuvre complète des politiques, des processus et des					
	contrôles.					

Contrôles généraux de	L'évaluation de l'efficacité conceptuelle devra être						
la TI	terminée en 2013-2014 afin de permettre la mise en œuvre complète des politiques, des processus et des						
	contrôles.						
Contrôles des processus opérationnels	• Mise en place de listes de contrôle uniformisées et obligatoires pour les articles 33 et 34 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .						

## 4.3 Évaluation de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles

Lorsque le CRSNG a évalué l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles, il a mis en œuvre une approche et une méthode d'essais axée sur le risque qui a permis de recenser les contrôles clés à tester sur une période déterminée, notamment la sélection d'un échantillon ainsi que la période, la méthode et la fréquence des tests.

Selon les résultats de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle, les mesures suivantes devront être prises :

Niveau de contrôle	Exigences relatives à l'efficacité opérationnelle					
Contrôles à l'échelle	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle devra être					
de l'entité	terminée en 2013-2014 afin de permettre la mise en					
	œuvre complète des politiques, des processus et des					
	contrôles.					
Contrôles généraux de	L'évaluation de l'efficacité opérationnelle devra être					
la TI	terminée en 2013-2014 afin de permettre la mise en					
	œuvre complète des politiques, des processus et des					
	contrôles.					
Contrôles des	Veiller à ce que les erreurs relatives aux articles 32 et 34					
processus	de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> soient					
opérationnels	signalées aux responsables du programme en vue de					
	corrections.					

## 4.4 Programme de suivi permanent

Le CRSNG continuera de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces et à rechercher des possibilités de renforcer ses contrôles à l'échelle de l'entité en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. Il élaborera et mettra en œuvre à cette fin un programme de suivi bien intégré pour faire connaître et comprendre le système de CIRF du CRSNG à tous les paliers de l'organisme, doter le personnel des outils nécessaires et l'aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux et continuer d'évaluer son état sur une base continue.

#### 5 PLAN D'ACTION DU CRSNG

#### 5.1 Progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2012

En 2011-2012, le CRSNG a documenté et a évalué l'efficacité conceptuelle et opérationnelle de ses principaux contrôles. Les progrès importants accomplis par l'organisme jusqu'au 31 mars 2012 sont résumés ci-après :

- confirmation de l'établissement de processus, de politiques et de contrôles de la documentation en ce qui a trait aux contrôles à l'échelle de l'entité et aux contrôles généraux de la TI;
- achèvement de l'évaluation de l'efficacité conceptuelle de tous les principaux processus opérationnels;
- achèvement de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle des principaux processus opérationnels, à l'exception du processus de clôture annuelle des comptes et celui relatif à la paie et aux salaires.

#### 5.2 Plan d'action

En faisant fond sur les progrès accomplis, le CRSNG a terminé la première année de son plan pluriannuel pour pleinement respecter les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. Il est dans la bonne voie pour terminer le reste de l'évaluation de son système de CIRF et mettre en œuvre un processus de suivi permanent en 2013-2014. Le tableau ciaprès résume le travail à accomplir pour les besoins du système d'ici 2013-2014.

## Plan d'action relatif au système de CIRF du CRSNG

	2011-2012				2012-2013				2013-2014			
	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent
Contrôles à l'échelle de l'entité												
Environnement de contrôle	Terminé	Terminé								✓	✓	✓
Contrôles généraux de la TI												
Systèmes financiers	Terminé	Terminé								✓	✓	✓
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers												
Subventions et bourses	Terminé	Terminé	Terminé					✓				
Achats, paiements et comptes créditeurs	Terminé	Terminé	Terminé					<b>√</b>				
Rémunération	Terminé	Terminé					<b>√</b>					✓
Règlements interministériels	Terminé	Terminé	Terminé					✓				
Rapports financiers	Terminé	Terminé					✓					✓